

SRL FM PRODUCT
RUE D'EMINES 64
5080 LA BRUYÈRE

Date : 16/06/2026
Numéro de facture : 151621
Numéro client : 002/1033995
N° TVA client : BE 0505.988.127

FACTURE

N° contrat	Libellé	Intérêts	Capital	Base TVA	% TVA	Montant TVA	Total TTC
62256400	Vente matériel Frais administratifs Indemnités de rupture (1)			43.061,67 125,00 1.756,67	21,00 21,00	9.042,95 26,25	52.104,62 151,25 1.756,67
TOTAL	EUR			44.943,34		9.069,20	54.012,54

Informations complémentaires :

FORD ROLLER TEAM 284 TL

Chassis : WFODXXTRDPM16907

1ère immat. : 01/01/0001

(1) Indemnité hors champ d'application de la TVA art.2 Ctva

Le matériel d'occasion, décrit ci-dessus, est vendu dans l'état et au lieu où il se trouve, sans garantie de vices pouvant éventuellement apparaître, y compris les vices cachés et sans recours contre le vendeur. Le matériel reste la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de la présente facture.

**PRET POUR L'E-FACTURE
STRUCTUREE ?**

La facturation digitale via PEPPOL
devient obligatoire le
1er janvier 2026.

Plus d'infos concernant **vos factures
de leasing en annexe** et sur
www.belfius-lease.be

POUR ACQUIT

À partir du 1er janvier 2026, la facturation électronique structurée entre entreprises devient obligatoire en Belgique.

En quoi consiste cette obligation ? Qui est concerné ?

Dès le 1er janvier 2026, toutes les entreprises belges assujetties à la TVA devront échanger des e-factures structurées via le réseau PEPPOL. L'envoi de factures papier ou en PDF ne sera plus autorisé pour les transactions entre ces entreprises.

Cette obligation s'applique à presque toutes les entreprises belges assujetties à la TVA, quel que soit leur secteur ou leur taille.

Qu'est-ce qu'une e-facture structurée ?

Il s'agit d'une facture créée, envoyée et reçue dans un format numérique structuré. Cela permet l'intégration et le traitement automatisés des données dans les logiciels comptables et ERP du destinataire. Les factures PDF ne contenant pas de données structurées, elles ne sont pas considérées comme des e-factures structurées.

Comment envoyer et recevoir correctement des e-factures structurées ?

Cela est possible uniquement via un logiciel compatible avec le réseau PEPPOL. Consultez votre comptable ou fournisseur de logiciels.

Préparez-vous dès maintenant à la facturation électronique obligatoire sur efactuur.belgium.be.

Qu'est-ce que cela signifie pour vos factures Belfius Lease (Services) ?

Si vous avez déjà activé, ou si vous activez prochainement, la réception de vos factures sur le réseau PEPPOL, **la transition vers le réseau PEPPOL se fera automatiquement et ne nécessite aucune action de votre part pour vos factures de leasing.**

La seule chose qui change, c'est que l'émission au format PDF (ou papier) de vos prochaines factures de leasing cessera. En effet, ces documents n'auront plus de valeur juridique. Vous continuerez à recevoir un email de notification dès qu'un nouveau document est disponible sur le réseau PEPPOL, mais il n'y aura plus de lien vers la possibilité de télécharger votre document au format PDF.

L'historique complet de vos documents, anciens et à venir, reste disponible sur le IPortal, au format UBL XML que vous pourrez toujours télécharger gratuitement. C'est entièrement sécurisé et gratuit. Vous pouvez également obtenir rapidement vos duplicatas de documents via ce canal.

Plus d'informations sur www.belfius-lease.be.